

DATE DE PUBLICATION : 20 janvier 2009

DR n° 2009-01

du 16 janvier 2009

Organisation de la direction générale des Statistiques

Section : 0.2.1.
4.1.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu la décision réglementaire n° 2008-26 du 8 septembre 2008,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La répartition des activités du service des Opérations internationales des banques et administrations (SERIB), du service des Transactions courantes et du Laboratoire (SETEL) et du service des Mouvements de capitaux extérieurs (SEMEX) de la direction de la Balance des paiements est redéfinie. Elle engendre une modification de la spécialisation et de la dénomination de ces unités.

Article 2 : L'article 1 point 3 de la DR n° 2008-26 est modifié comme suit :

« la direction de la Balance des paiements (DBDP) qui regroupe :

- le service des Intermédiaires financiers (SIF),
- le service des Titres (SDT),
- le service des Synthèses (SDS),
- le service de Gestion de l'information statistique (SEGIS). »

Article 3 : La présente décision prend effet immédiatement et modifie en tant que de besoin la décision réglementaire n° 2008-26 du 8 septembre 2008.

Pour le Gouverneur,

Jean-Paul REDOUIN